

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 294

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Soutien à des manifestations contribuant à la dynamique culturelle et internationale
du territoire départemental.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
1 22 03**

PRESENTATION

a

À l'échelle de notre territoire, le dynamisme du soutien de notre collectivité au secteur culturel et à son événementiel permet de favoriser le développement d'industries culturelles et créatives.

Par ailleurs, la culture fait l'objet d'un intérêt grandissant, à l'échelle internationale, comme enjeu de développement et d'identité, d'échanges, de partage et d'interculturalité.

Ainsi, un nombre importants d'opérateurs culturels du département propose des événements largement ouverts aux cultures étrangères et notamment celles portant sur des zones de coopérations décentralisées de la collectivité départementale.

Concrètement, soutenir les projets proposés (cf. liste annexée à ce rapport) par ces opérateurs, contribuera à :

- Encourager les coopérations culturelles entre les opérateurs culturels
- Promouvoir le dialogue interculturel
- Favoriser la mobilité transnationale des professionnels du secteur de la culture
- Diffuser des créations artistiques de qualité

ENONCE DES DEMANDES

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-joint, les demandes d'attribution en fonctionnement formulées, par des associations des Bouches-du-Rhône œuvrant au rayonnement culturel et international de notre Département, dans le cadre de la politique publique relative aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes.

Le montant total de l'affectation proposée est de : 24 000€

PROPOSITIONS

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, il pourrait être envisagé d'accorder à ces associations l'affectation figurant au tableau annexé au présent rapport et s'élevant au total à 24.000 €

Le montant de ces subventions allouées par le Département des Bouches-du-Rhône, soit 24.000 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental 2015, chapitre 65, fonction 041, nature 6574 dont la dotation est suffisante.

INCIDENCES FINANCIERES

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur ces propositions dont le montant total s'élève à 24 000 €

| N° programme | N° Opération | Libellé | Imputation | Engagement CP |
|---------------------|---------------------|----------------|-------------------|----------------------|
| 10389 | A créer | Coop dév | 65-041-6574 | 24 000 € |

En cas de décision favorable, il conviendra de :

- prélever la dépense correspondante, soit **24.000 €** sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574,
- m'autoriser à signer une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000€ destinée au fonctionnement,
- de valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique, pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 €, et, le principe d'un versement échelonné, en 2 mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €.
- valider, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

CONCLUSION

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL